



En exercice : 58

Présents : 46

Votants : 51

Séance du 24 février 2025

Le Vingt-Quatre Février Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures,
les membres de la Communauté de Communes du Pays de
Craon,
légalement convoqués le 11 février 2025, se sont réunis
au Centre administratif intercommunal à Craon,
sous la Présidence
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
/
/
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien,
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin,
MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
/
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, titulaire
/
CHANCEREL Philippe, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GIBOIRE Jean-Paul, suppléant
RESTIF Vincent, titulaire
DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
/
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), BÉZIER Florence (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), BRÉHIN Colette (Laubrières), GENDRY Daniel (Niafles), LEFÈVRE Laurent (Quelaines St Gault), BALOCHE Dorinne (Renazé), CLAVREUL Yannick (Simplé)

Étaient absents : BANNIER Géraldine (Courbeville), HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dorinne BALOCHE a donné pouvoir à Patrick GAULTIER
Florence BÉZIER a donné pouvoir à Laurence MANCEAU
Laurent LEFÈVRE a donné pouvoir à Christine DE FARCY DE PONTFARCY

Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Christian BERSON
Yannick CLAVREUL a donné pouvoir à Odile GOHIER

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe CHANCEREL, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-02/22 : COMMUNICATION

Séance du : 24 février 2025

OBJET 2025-02/22 : COMMUNICATION

BULLETIN INTERCOMMUNAL – MODALITÉS DE DISTRIBUTION - Annexe

M. **Christophe LANGOUËT**, Président, propose au Conseil communautaire de revenir à une distribution du bulletin intercommunal par la Poste dans les boîtes aux lettres des 37 communes afin d'homogénéiser sa diffusion. Cette méthode permettrait d'éviter les retards et les disparités constatées dans la distribution actuelle par les communes.

Constats et limites du mode de distribution actuel :

- En 2023 : des inégalités dans les dates de réception du bulletin.
- En 2024 : des disparités dans les modes de distribution, certaines communes ayant choisi de le mettre à disposition dans un commerce local plutôt que de le distribuer en boîte aux lettres.
- Manque de visibilité sur les dates de distribution par les mairies.
- Relances des usagers pour obtenir le calendrier de collecte, bien que celui-ci soit réalisé par anticipation sur une période de 14 mois (de janvier à février de l'année suivante).

L'objectif est d'assurer une distribution fiable et homogène tout en optimisant les coûts, notamment en supprimant la mise sous enveloppe du MAG'.

Propositions :

1. Distribution postale des 13 461 exemplaires du MAG' sur une semaine identique sur les 37 communes : coût de 4 755,28 €. Cette proposition garantit une distribution uniforme, avec une même période et une même méthode pour toutes les communes. Devis en [Annexe](#).
2. Donner la possibilité aux communes qui le souhaitent de continuer à le distribuer manuellement avec leur bulletin communal et déduire cette participation du devis proposé.
3. Maintenir la gestion de la distribution du bulletin par les 37 communes, comme ces deux dernières années, afin de limiter les coûts.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

À l'unanimité (51 VOTANTS)

- ⇒ **ARRETE** les modalités de distribution du bulletin intercommunal 2025 et les suivants, **telles qu'énoncées dans la proposition n°2 ci-dessus** ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président, ou le Vice-président, à signer tout document y afférent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250224-DELIB20250222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

Publication : 04/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le secrétaire de séance,
Philippe CHANCEREL



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 28 février 2025

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

